

## **Quelques uns des « Six de Pau » condamnés. La lutte continue.**

Le tribunal de Pau vient de rendre son délibéré.

Nous étions nombreux à refuser d'y croire : le tribunal est entré en voie de condamnation de cinq parmi les « six de Pau ».

Certes, les peines sont symboliques, mais le juge a suivi le raisonnement liberticide du pouvoir. Il serait interdit de penser à une époque historique du passé quand on se trouve face à une situation qui y fait irrésistiblement penser, et de le dire. Certaines allusions sont autorisées. D'autres ne le sont pas.

La situation qui a produit ces réactions, elle, est la même et elle est scandaleuse.

On se rappelle que Monsieur le préfet des Pyrénées-Atlantiques s'était senti outragé par la simple expression par des citoyens de leur indignation devant l'arrestation de familles étrangères pour la simple raison qu'elles étaient en situation administrative irrégulière, et encore plus devant la rétention d'enfants.

Ces personnes avaient exprimé de la façon la plus spontanée que ces situations leur faisaient penser à des périodes historiques douloureuses de notre pays.

Le fait même de penser à cela ne pouvait être toléré par le gouvernement qui a demandé à tous ses préfets de poursuivre celles et ceux qui le disent.

Il s'agissait donc bien d'un procès politique destiné à impressionner les défenseurs des libertés et plus particulièrement ceux qui refusent de voir des enfants enfermés, fussent-ils étrangers.

Il s'agit de tenter de décourager l'expression de la solidarité. Cette solidarité qui est d'autant plus nécessaire à cause des décisions scandaleuses prises début juillet par Monsieur le président de la République à propos des gens du voyage et des étrangers, considérés a priori comme des fauteurs de trouble et des auteurs de délits.

C'est la raison pour laquelle nous ne pouvons pas accepter sereinement ce verdict. Nous ne pouvons pas accepter de nous laisser impressionner.

RESF 64 adresse son salut le plus amical aux « six de Pau » et reste à leur côté pour les soutenir dans les décisions qu'ils vont prendre. RESF 64 souhaite vivement que les procès semblables suivants aboutissent à une relaxe entière.

Plus que jamais, nous serons là pour défendre les enfants des familles étrangères venues trouver refuge ou asile chez nous, et pour faire vivre les traditions de solidarité de notre peuple et de notre République.

RESF 64, Pau, le 12 août 2010